

Guide d'adaptation pédagogique

Accueil du public en situation de Handicap

Règles et usages lors de la formation

Grâce au questionnaire préalable d'analyse des besoins, nous pouvons adapter en amont le déroulé de la formation selon les besoins spécifiques des participants.

Le site de l'AGEFIPH ainsi que du FIPHFP sont des ressources indispensables de référence pour permettre d'accueillir les personnes en situation de handicap.

Le Référent Handicap doit être informé du handicap rencontré afin d'apporter son aide à adapter la formation.

La personne en situation de handicap doit être informée de la possibilité de contacter le Référent handicap s'il en a besoin.

Nous avons 5 grands types d'adaptation pédagogiques :

- Adaptation des rythmes de temps de formation
- Adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils, ...
- Aménagement des règles d'évaluation
- Aménagement de l'environnement
- Aménagement de la structuration de l'équipe pédagogique

Identification des personnes à associer

L'identification des besoins d'adaptation de la formation est réalisée en concertation avec la personne concernée et, lorsque cela est pertinent, avec les personnes ressources impliquées dans son parcours (référent handicap, tuteur en entreprise, manager, accompagnateurs du projet de formation, etc.).

Cette démarche collaborative permet de définir et de mettre en œuvre les réponses les plus adaptées aux besoins de la personne, notamment en matière de format de formation, d'organisation pédagogique, de rythme d'apprentissage, de contenus, de supports et d'accompagnement.

Des temps de concertation pourront être organisés afin de définir conjointement un plan d'adaptation.

La personne en situation de handicap, lors de réunions de concertation pourra :

- Informer sur les moyens de compensation qu'il utilise déjà et/ou sur ce qu'il « bricole » pour y arriver.
- Repérer les contraintes à compenser et les obstacles au bon déroulement de la formation.
- Prioriser au mieux les solutions en fonction de la connaissance qu'elle a de ses limites et de ses potentialités.

Adaptation des rythmes de temps de formation

La personne en situation de handicap peut avoir besoin de « plus de temps » pour suivre la formation, ses capacités de concentration sur le long terme peuvent être difficiles et sa fatigue plus importante.

Il sera donc possible d'intégrer :

- Une pause au bout d'1h30 de formation de 15 minutes minimum / augmentation du nombre de pause si besoin
- Une pause du midi d'1 heure
- Un rythme pédagogique plus doux
- D'un ou plusieurs temps pédagogiques individuels complémentaires lorsque cela est nécessaire.
- Les difficultés et le rythme de l'atelier pratique peut être adapté sous la vigilance du formateur
- D'organiser tout ou partie de la formation en accompagnement individuel si cette modalité s'avère plus adaptée aux besoins de la personne.

Adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils, ...

Certaines personnes peuvent avoir des difficultés dans la lecture, l'écoute, l'écrit mais également dans la communication, la concentration.

Le formateur pourra :

- Mettre en place des fiches spécifiques, supports, procédures que la personne pourra conserver et relire
- Adapter les supports en intégrant des sous-titres, grossir la police, mettre les informations importantes et les titres en gras
- Privilégier les images / icônes
- Adapter le rythme de progression pédagogique, parler plus lentement, de façon claire, face à la personne
- Utiliser des mots repères « droite / gauche / haut / bas »
- Se déplacer régulièrement vers la personne, l'accompagner

Le formateur sera vigilant et appliquera les points suivants :

Handicap auditif :

- Laisser le temps à l'utilisateur de visionner les contenus
- Lire le texte affiché
- Intégration de sous-titres
- Parler face à l'utilisateur
- Utiliser un éclairage adapté
- Maintenir le contact visuel avec l'utilisateur
- Parler de manière claire et douce
- Ecrire au tableau les mots importants, difficiles
- Donner le maximum de supports

Handicap visuel :

- Lire le texte affiché
- Utilisation de mots repères « droite / gauche / haut / bas »
- Adaptation de la taille de police sur écran (grossir le texte, mettre les titres en gras, etc)
- Adapter le rythme de progression de la formation

- Parler de manière claire et douce

Handicap psychique :

- Les personnes en situation de handicap peuvent souhaiter rester dans l'anonymat, le formateur s'engage à rester vigilant afin de pouvoir repérer les signes d'alerte et d'adapter discrètement son comportement.

Aménagement des règles d'évaluation :

La grille d'évaluation est complétée lors de l'atelier pratique par le formateur.

Que ce soit en présentiel ou en distanciel, la personne en situation de handicap a droit à un quart de temps supplémentaire.

Le formateur estimera s'il y a besoin d'un temps supplémentaire individuel pour la bonne compréhension de la personne et adaptera la formation en fonction.

Aménagement de l'environnement de la formation :

Concerne uniquement la formation en présentiel qui a lieu dans les locaux de l'entreprise ou le lieu que l'entreprise aura réservé pour la formation de ses salariés.

L'entreprise recevant le public aura signé la Charte ERP dans la Convention de formation.

Elle s'engage à respecter les critères d'accessibilité des locaux ainsi que la mise à disposition du matériel adapté.

Lors de la formation, les personnes ayant un handicap moteur seront :

- Installées près de l'entrée de la salle
- Bénéficieront d'un espace de travail plus grand (fauteuil roulant, béquilles, etc.)
- Pourront avoir une prise de courant à proximité

Les personnes ayant un handicap visuel ou auditif auront la possibilité de s'installer sur le devant de la salle.

Aménagement de la structuration de l'équipe pédagogique

Suivant les personnes et leur type de handicap, il pourra être décidé d'avoir deux formateurs au lieu d'un pour améliorer l'accompagnement et l'adaptation.

Suite au questionnaire d'analyse des besoins mentionnant un aménagement spécifique, il sera proposé à la personne de pouvoir prendre contact avec le Réfèrent Handicap.

Un entretien individuel de suivi pourra être proposé en plus de la formation.

Limites

On ne connaît pas obligatoirement la nature du handicap, la personne n'est pas obligée de nous en informer.

Le formateur sera vigilant, s'adaptera sur place et restera disponible.

Annuaire utile

Référente handicap (LASTRIA)

Chloé GRAMPFORT

- E-mail : contact@lastria.fr
- Téléphone : 04.66.05.94.67

AGEFIPH :

- 0800 11 10 09
- <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/reseau-des-referents-handicap-rrh>
- <https://www.agefiph.fr/occitanie>
- <https://www.agefiph.fr/services/ressource-handicap-formation>

Vos contacts en région : https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2026-01/Agefiph_RHF-contacts_2026-01.pdf

Cécile MARIN
Juliette HERMAN
Juhlyana AMER
Valérie DELBREIL
05 62 47 88 38
rhf-occitanie@agefiph.asso.fr

FIPHFP :

- <https://www.fiphfp.fr/nos-regions/occitanie>
- Correspondant handicap dans le GARD :
Elisabeth Montez (Centre de gestion du Gard)
handicap@cdg30.fr
04 66 38 86 86